

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



Procédure de consultation : procédure adaptée en application des dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique (CCP) du 05/12/18

MAINTENANCE PREVENTIVE DU TRANSFORMATEUR ET T.G.B.T. DU LYCEE AMEDEE GASQUET

Date et heure limites de réception des offres

Vendredi 11 octobre 2019 à 12 Heures

Ce document décrit le déroulement de la procédure et explique au candidat comment il doit y répondre.

A lire attentivement.

Il n'a pas de valeur contractuelle (il est inutile de le renvoyer signé).

Les questions relatives à la procédure doivent être posées sur la plateforme de dématérialisation conformément à l'article « Renseignements complémentaires » du présent RC.

RAPPEL

En application des dispositions prévues à l'article R.2132-7 du code de la commande publique, les documents requis des candidats (documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre) sont transmis par voie électronique. Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique.

Règlement de la Consultation



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	3
2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION	3
2.2 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	3
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	3
<u>ARTICLE 4 : MODALITES DE PRESENTATION DE LA REPOSE DU CANDIDAT</u>	3
4.1 – DEPOT SOUS FORME DEMATERIALISEE	3
4.2 – RECOMMANDATIONS :	4
4.3 – REMISE D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE:	4
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u>	5
5.1 - CRITERES D'ATTRIBUTION	5
5.2 - ATTRIBUTION DU MARCHE AU CANDIDAT PRESENTI	5
<u>ARTICLE 6 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	6
<u>ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	6
7.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	6
7.2 - VISITE SUR SITE	6

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne : **Maintenance préventive du transformateur et T.G.B.T. du lycée Amédée Gasquet**

Lieu(x) d'exécution : 63000 Clermont-Ferrand

1.2 - Etendue de la consultation

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article L 2123-1 du code de la commande publique (CCP) du 05/12/18.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le planning de réalisation des prestations est fixé au marché valant cahier des charges, et ne peut en aucun cas être modifié.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le document intitulé « marché valant cahier des charges », marché simplifié de fournitures courantes et services, contenant les mentions relevant du cahier des clauses particulières et de l'acte d'engagement,
- Le règlement de la consultation (R.C.),
- La fiche de visite.

Article 4 : Modalités de présentation de la réponse du candidat

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Tous les documents doivent être signés par une personne habilitée à engager la personne morale candidate; si le signataire n'est pas un représentant légal de la personne morale, le dossier comporte l'acte lui donnant la capacité de signer.

4.1 – Dépôt sous forme dématérialisée

En application des dispositions prévues aux articles R.2132-7 et suivants du code de la commande publique, le dossier du candidat (comprenant les documents relatifs à la candidature et les documents relatifs à l'offre), est transmis obligatoirement par voie électronique dématérialisée via la plateforme de dématérialisation <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> dans l'espace dédié à la présente consultation.

Attention aucun envoi par télécopie ou courriel n'est accepté.

Toutefois vous pouvez déposer une copie de sauvegarde. Cf article 4.3 pour les modalités de présentation de la copie de sauvegarde.

4.2 – Recommandations :

4.2.1 - Format des fichiers :

Il est recommandé de :

- ✓ ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- ✓ ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
- ✓ faire en sorte que le pli ne soit pas trop volumineux.

En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

4.2.2 - Nom des fichiers :

Il est recommandé :

- d'éviter les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) :
, / \ ° : * ? □ < >
- de privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore

Afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans le zip, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

4.2.3 - Lisibilité :

Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer dans leur pli des documents non fournis par le lycée, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

4.3 – Remise d'une copie de sauvegarde:

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-12 du code de la commande publique et parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, dans les conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde peut être :

- sur support physique électronique (cédérom, DVD Rom, clé USB)
- sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé à l'adresse ci-dessous, et comporte les mentions obligatoires suivantes :

« Copie de sauvegarde »,

N° de consultation : 2019006

Nom ou dénomination du candidat.

« Ne pas ouvrir »

LYCEE AMEEDÉ GASQUET

Intendance

12, rue Torrilhon

63000 CLERMONT-FERRAND

- Contenu : Une copie de sauvegarde est soumise aux règles applicables au dispositif "classique" quant à son contenu : l'ensemble des documents de candidature et d'offre listés au titre du dispositif de réponse "classique" doit être fourni.

- Conditions de délai : la copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue avant la date limite de dépôt des réponses figurant sur la page de garde du présent règlement de consultation.

- Conditions d'ouverture par le Pouvoir Adjudicateur : conformément à l'arrêté précité, la copie de sauvegarde pourra être ouverte :

Lorsqu'un programme informatique malveillant (virus) est détecté dans les documents relatifs à la candidature ou relatifs à l'offre transmis par voie électronique.

lorsque les documents relatifs à la candidature ou relatifs à l'offre ont été transmis, et ne sont pas parvenus dans le délai prescrit pour le dépôt ou n'ont pu être ouverts.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Critères d'attribution

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Valeur technique	40%
2-Prix des prestations	60%

Le critère de valeur technique sera apprécié sur le fondement d'un mémoire technique justifiant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des prestations.

Parmi les opérateurs dont la candidature aura été sélectionnée, le lycée se réserve la possibilité d'engager ensuite une discussion avec tous les candidats ayant remis une offre recevable.

Cette discussion éventuelle, qui sera effectuée dans des conditions de stricte égalité, aura pour objet de préciser ou d'adapter, le cas échéant, et de manière non substantielle, les termes du dossier de consultation initial et/ou la teneur des offres des candidats, y compris dans leur dimension financière.

Dans cette hypothèse, une fois le descriptif du besoin définitif arrêté par le lycée, les candidats seront invités à remettre une offre définitive dans un délai qui sera fixé en fonction des modifications apportées au descriptif initial.

5.2 - Attribution du marché au candidat pressenti

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations prévus aux articles L.2141-1 et suivants, R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

De la même manière le cas échéant, il sera exigé **le marché valant cahier des charges**, s'il n'a pas déjà été produit, ainsi qu'éventuellement le pouvoir de la personne habilitée à engager l'attributaire. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Présentation des offres

Le dépôt s'effectue sous forme dématérialisée transmis **obligatoirement par voie électronique** via la plateforme de dématérialisation <https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/> dans l'espace dédié à la présente consultation avec le projet de marché comprenant :

- Le marché valant cahier des charges : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise
- La fiche de visite

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite, via la plateforme AJI :

<https://mapa.aji-france.com/mapa/marche/>,

dans la consultation concernée en cliquant sur le bouton « poser une question » à la rubrique « vos questions ».

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Ces questions feront l'objet de réponses écrites envoyées via cette plateforme à tous les candidats, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Pour poser ses questions et déposer son offre dématérialisée, le candidat devra créer un compte fournisseur sur cette plateforme.

7.2 - Visite sur site

Prière de contacter :

Eric PRADIER au 04.73.31.56.56, ou 06.35.71.33.15